



ARRETE MUNICIPAL N°01/2026

DE LA COMMUNE DE CONDECOURT REGLEMENTANT LA VITESSE RUE DE LA LIBERATION (RD169)

Le Maire de Condécourt,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le code de la route

Vu le code de la voirie routière

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 90-160 du 29 décembre 1990 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et leurs textes d'applications

Vu les arrêtés des 24 novembres 1967 modifiés relatifs à la signalisation des routes et autoroutes, et 7 juin modifiés approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la note du préfet en date du 02 novembre 2004 demandant la mise en cohérence de la signalisation et particulièrement des limitations de vitesses

Considérant les travaux de remplacement de la canalisation principale d'eau par le syndicat SIEVAM sur la totalité de la rue de la Libération

Considérant la formation de nombreux « nids de poules » malgré le rebouchage fréquent de ces derniers par le SIEVAM

Considérant les travaux définitifs de la réfection de la voirie qui auront lieu courant juin

ARRETE

ARTICLE 1

Du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} juin 2026, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h sur la totalité de la rue de la Libération (RD169)

ARTICLE 2

Les panneaux de signalisation seront positionnés en conséquence

ARTICLE 3

Le Maire de la commune de Condécourt, le Commandant de la Brigade Gendarmerie de Vigny sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'Inspecteur départemental des services d'incendie et de secours du Val d'Oise.

Cet acte a été publié et transmis pour information aux services concernés

Fait à Condécourt, le 09 janvier 2026

Le Maire

Michel FINET



REPUBLIQUE FRANCAISE
-
MAIRIE DE CONDECOURT
-
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
-
ARRONDISSEMENT de PONTOISE
-
CANTON de VAUREAL
-
COMMUNAUTE de COMMUNES
VEXIN CENTRE

Mairie de Condécourt
37, rue de la Libération
95450 Condécourt

Tél : 01 34 66 31 75

Courriel: mairie@condécourt.fr

Ouverture au public :

Mardi : 17 h 00 - 19 h 30

Mercredi : 09 h 45 - 12 h 00

Jedi : 17 h 00 - 19 h 30

